



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

CEP/2003/20
5 août 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Dixième session

(Genève, 20-22 octobre 2003)

(Point 6 de l'ordre du jour provisoire)

Suivi de la Conférence de Kiev

Note du secrétariat

Introduction

1. Le tableau ci-après a été établi par le secrétariat à la demande du Président du Comité des politiques de l'environnement et doit servir de point de départ pour les débats sur la suite à donner à la Conférence de Kiev. Il s'appuie sur la Déclaration de Kiev. Le tableau a déjà été examiné en première lecture par le bureau du Comité à sa réunion du 4 juillet 2003 et révisé en conséquence.
2. On trouvera dans la première colonne du tableau les numéros des paragraphes de la Déclaration et l'essentiel du contenu de ces différents paragraphes.
3. La deuxième colonne indique les activités de suivi éventuellement requises.
4. La troisième colonne précise le (les) responsable(s) de l'activité décrite [les chefs de délégation du Comité sont invités à attirer l'attention des coordonnateurs nationaux compétents sur les tâches qui ont un caractère éminemment mondial (par. 24 et 25)].
5. Les méthodes de travail proposées figurent dans la quatrième colonne.
6. La cinquième colonne précise si des fonds supplémentaires additionnels sont nécessaires.

Déclaration de Kiev	Suite à donner	Par qui?	Comment?	Fonds supplémentaires requis
23. Suivi du Sommet mondial pour le développement durable	Mise en œuvre régionale et contribution au développement durable à l'échelle mondiale	CEE, avec d'autres organismes	Organisation de réunions de mise en œuvre à l'échelle régionale	Fonds pour le secrétariat et les frais de voyage
24. Accords multilatéraux sur l'environnement (AME)	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la complémentarité avec le système commercial multilatéral - Mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) - Coordination et coopération régionales entre les organes directeurs des AME concernés 	<p>Division du commerce de la CEE</p> <p>Comité CEE des politiques de l'environnement et organes directeurs des AME</p>	<p>Suivi des travaux de la Commission pour l'environnement et le commerce de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)</p> <p>Examen périodique par le Comité, en association avec les organes directeurs des conventions, des orientations stratégiques de travail, échanges d'informations et d'idées nouvelles</p>	
25. Productivité, sécurité et santé des océans	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation durable des pêcheries, conservation de la diversité biologique, renforcement des capacités dans le domaine des sciences de la mer, réduction de la pollution marine, plus grande sécurité en mer - Création de zones marines protégées - Coopération sous-régionale axée sur la sécurité des transports maritimes et des zones sensibles 	<p>Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)</p> <p>Organisation maritime internationale</p>		

Déclaration de Kiev	Suite à donner	Par qui?	Comment?	Fonds supplémentaires requis
26. Cohésion sociale et réduction de la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> - Efforts aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national afin de promouvoir une bonne gouvernance et de prévenir la dégradation des ressources naturelles - Promotion du développement durable, de la paix et de la sécurité - Intensification de la collaboration intersectorielle 	<p>Comité CEE des politiques de l'environnement</p> <p>Comité CEE des politiques de l'environnement/ Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)</p> <p>Organes directeurs des AME</p>	<p>Études de performance environnementale (EPE)</p> <p>Mise en œuvre de la stratégie de défense de l'environnement pour l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale et du programme de travail des AME</p>	
27-29. Production et consommation viables, responsabilité morale et comptable des entreprises dans les domaines environnemental et social	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la prise en compte des considérations environnementales dans les politiques sectorielles - Conception de programmes régionaux, sous-régionaux et nationaux - Promotion de la définition d'un cadre décennal de programmes - Promotion de politiques d'achats publics viables - Appui aux entreprises commerciales et industrielles pour les inciter à améliorer leurs performances environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> - Comité CEE des politiques de l'environnement - Organes directeurs des AME - Comité directeur du PPE-TSE CEE Équipe spéciale du PAE Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) 	<p>Programme de travail du Comité des politiques de l'environnement/EPE et AME</p> <p>Programme de travail (plans d'occupation des sols et modes de transport viables) du PPE-TSE</p> <p>Via son programme de travail</p>	Financement des travaux de l'Équipe spéciale

Déclaration de Kiev	Suite à donner	Par qui?	Comment?	Fonds supplémentaires requis
30-31. Surveillance et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> – Élaboration du quatrième rapport d'évaluation – Amélioration de la comparabilité des informations, de la collecte de données et des capacités de surveillance – Mise en œuvre conjointe des recommandations visant à améliorer les capacités d'observation 	Agence européenne de l'environnement (AEE) en partenariat avec le Comité CEE des politiques de l'environnement et le PNUE	Activités du groupe de travail spécial de la surveillance de l'environnement de la CEE visant à renforcer la capacité d'information et de surveillance dans 12 pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale	Ressources supplémentaires nécessaires à partir de 2004
32. EPE	Poursuite des études de performance environnementale	Comité CEE des politiques de l'environnement (première et deuxième études) dans les pays en transition OCDE pour ses États membres	Programme de travail du Comité <ul style="list-style-type: none"> – Promotion de la concertation sur les politiques générales dans le cadre des études – Formulation de recommandations spécifiques sur la manière de réduire la charge polluante 	Ressources supplémentaires nécessaires à partir de 2004
33-34. Évaluation stratégique environnementale (ESE)	Ratification et mise en œuvre du Protocole	États membres de la CEE/organe directeur avec la participation active du secteur de la santé	Promotion de la ratification et de la mise en œuvre	Ressources supplémentaires nécessaires à partir de 2004
35-36. Responsabilité civile et indemnisation	Ratification et mise en œuvre du Protocole	États membres de la CEE/organe directeur en collaboration avec le secteur industriel	Promotion de la ratification et de la mise en œuvre	Ressources supplémentaires nécessaires à partir de 2004
37-41. Participation du public	Ratification et mise en œuvre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (RRTP)	États membres de la CEE/organe directeur, ONG et entreprises	Promotion et surveillance de la mise en œuvre	Ressources supplémentaires nécessaires pour 2004 et les années suivantes

Déclaration de Kiev	Suite à donner	Par qui?	Comment?	Fonds supplémentaires requis
42. Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance	Facilitation du financement des activités de base, mise en évidence de nouveaux domaines de lutte contre la pollution atmosphérique	Organe exécutif de la Convention	Promotion de la ratification et de la mise en œuvre des Protocoles relatifs à la Convention. Poursuite de l'élaboration par l'Organe exécutif d'un protocole concernant le financement	
43-44. Principes directeurs concernant le respect et l'application des accords	<ul style="list-style-type: none"> – Soutien aux pays en transition dans leurs efforts de renforcement de leurs moyens 	Organes directeurs des AME avec l'appui du Comité des politiques de l'environnement	Tenue régulière de réunions entre le Comité et les organes directeurs des AME et ateliers de renforcement des capacités de certains pays dans certains domaines	Financement des ateliers
45. Principes directeurs pour la réforme des autorités chargées de la mise à exécution des normes environnementales dans les pays en transition d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en commun des données d'expérience et définition des bonnes pratiques 	Équipe spéciale du PAE		
46-48. Énergie et développement durable	<ul style="list-style-type: none"> – Définition de cibles, de politiques, de programmes et d'instruments à l'échelle nationale – Partenariats énergétiques – Mise en œuvre des Lignes directrices de la CEE – Étude du rôle des instruments économiques dans la promotion du recours aux énergies renouvelables, compte tenu des travaux de l'OCDE 	Comité CEE des politiques de l'environnement et CEE/Comité de l'énergie durable	<p>Large diffusion des Lignes directrices</p> <p>Travaux de suivi à confier à un groupe de travail sur l'énergie renouvelable qui sera créé par le Comité de l'énergie durable</p>	

Déclaration de Kiev	Suite à donner	Par qui?	Comment?	Fonds supplémentaires requis
49. Efficacité énergétique	Rapport sur les progrès accomplis à l'intention de la prochaine Conférence organisée sur le thème «Un environnement pour l'Europe»	Secrétariat de la Charte de l'énergie	Diffusion d'informations et suivi des progrès lors des sessions du Comité des politiques de l'environnement	
50-52 – Module thématique de la Commission du développement durable pour 2004-2005: eau, assainissement et établissements humains – Partenariat stratégique sur l'eau pour le développement durable	– Surveillance de la mise en œuvre – Appels à la collaboration active de l'organe directeur de la Convention sur l'eau, avec les partenaires de premier plan	CEE et partenaires régionaux Équipe spéciale du PAE Bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé pour l'Europe (OMS/EURO) et PNUE	Forum régional de mise en œuvre Conférence multipartite en 2005 pour favoriser la mise en œuvre des décisions de la Conférence ministérielle d'Almaty concernant l'approvisionnement en eau des zones urbaines	Voir le suivi du Sommet mondial pour le développement durable
53. Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE TSE)	– Mise en œuvre efficace – Participation des pays en transition	Comité directeur du PPE TSE	Examen par le Comité directeur des progrès accomplis dans la mise en œuvre de son programme de travail à l'occasion de ses sessions annuelles	Collecte de fonds suffisants pour permettre la participation des pays d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale
54-55. Gestion rationnelle des produits chimiques	– Ratification des Conventions de Stockholm et de Rotterdam – Mise en place du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques – Préparation de l'entrée en vigueur du Protocole relatif aux polluants organiques persistants (POP)	PNUE Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (CEE)	Réunion des Parties et des groupes de travail	

Déclaration de Kiev	Suite à donner	Par qui?	Comment?	Fonds supplémentaires requis
56-57. Diversité biologique	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la résolution sur la diversité biologique - Mise en œuvre des cadres réglementaires relatifs aux OGM - Ratification du Protocole de Cartagena sur la diversité biologique 	Convention sur la diversité biologique PNUE Conseil de l'Europe	Suivi des travaux	
58. Éducation en matière d'environnement	- Intégration des principes du développement durable à tous les niveaux de l'enseignement	États membres de la CEE	Mise sur pied d'une équipe spéciale à composition non limitée chargée de travailler sur cette stratégie	Ressources supplémentaires requises pour ces travaux
	- Définition d'une stratégie pour l'éducation au développement durable	Comité CEE des politiques de l'environnement en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Conseil de l'Europe		
59. Dépenses d'environnement	Assistance aux pays en transition pour la mise au point de plans d'investissement et de financement dans le secteur de l'environnement	Équipe spéciale du PAE		
61-62 + 72-73. Stratégie de partenariats pour l'environnement	Action facilitant et appuyant la mise en œuvre de la Stratégie	Gouvernements des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale - Équipe spéciale du PAE et organisations internationales intéressées, Comité des politiques de l'environnement et ONG	Principales fonctions de coordination avec l'Équipe spéciale du PAE	Financement des activités de l'Équipe spéciale

Déclaration de Kiev	Suite à donner	Par qui?	Comment?	Fonds supplémentaires requis
63. Eau, environnement et sécurité en Asie centrale	– Renforcement de la coopération entre États	Comité CEE des politiques de l'environnement et Convention de la CEE sur l'eau, en coopération avec l'OSCE	Mise en œuvre du programme de travail pour l'application de la Convention	
	– Élaboration d'un accord de partenariat comme suite au Sommet mondial sur le développement durable	Pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale	Atelier sous-régional pour l'examen de points précis Conseiller régional de la CEE sur l'environnement	Financement de la participation d'experts des pays aux réunions
64. Protection, développement durable et gestion des régions de montagne	Ratification et mise en œuvre de la Convention sur les Carpates	Signataires de la Convention PNUE		
65. Programme régional de remise en état de l'environnement	Renforcement des institutions, intensification de la coopération entre les pays de l'Europe du Sud-Est	Pays de l'Europe du Sud-Est et Centre régional pour l'environnement (CRE), en partenariat avec la communauté des donateurs		
66. Buts fixés pour l'avenir du processus d'EpE	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement de la mise en œuvre des conventions et protocoles régionaux et soutien aux efforts tendant à les rendre plus efficaces, plus opérationnels et plus cohérents; – Amélioration de la coopération entre les programmes régionaux des organes et organismes de l'ONU et d'autres organisations et institutions internationales; – Mobilisation de ressources financières pour soutenir la mise en œuvre des instruments régionaux relatifs à l'environnement et des initiatives sous-régionales, y compris en matière de renforcement des capacités; 	<p>Comité CEE des politiques de l'environnement</p> <p>Organes directeurs des conventions</p>	Réunions et ateliers à intervalles réguliers	Financement des travaux des organes compétents

Déclaration de Kiev	Suite à donner	Par qui?	Comment?	Fonds supplémentaires requis
	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la coopération interrégionale et promotion des liens avec le mécanisme de gouvernance environnemental mondial, lorsque cela est avantageux; - Contribution aux activités régionales de la CEE pour réaliser le processus de développement mondial durable; - Amélioration et renforcement des activités de surveillance et d'évaluation dans la région. 	Réunion de mise en œuvre régionale de la CEE		Voir le suivi du Sommet mondial
67. Ciblage accru des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale	Constitution d'une vaste plate-forme politique pour la coopération régionale et sous-régionale	Équipe spéciale du PAE, Comité CEE des politiques de l'environnement et autres partenaires du processus d'EpE		
68. Coopération entre conférences ministérielles, celles du processus d'EpE et les autres	Institution d'une coopération plus poussée encore, étude des possibilités de développer les actions concertées	Comité européen de l'environnement et de la santé (OMS) et OMS/Comité CEE des politiques de l'environnement	Conférence ministérielle de Budapest (2004) Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé (2006/2007)	
69. Conférences ministérielles du processus d'EpE	<p>Préparation de la prochaine conférence, qui doit se tenir dans quatre ou cinq ans</p> <p>Tenue de réunions conjointes avec ordre du jour coordonné afin d'éviter les doubles emplois et de prendre des décisions de façon plus efficace</p>	<p>Groupe préparatoire à établir par le Comité CEE des politiques environnementales et dont le secrétariat sera assuré par la CEE</p> <p>CEE</p>	<p>Organisation et coordination des préparatifs au plus tard deux ans avant la conférence suivante</p> <p>Regroupement des réunions ministérielles ou de haut niveau, une fois par an au maximum</p>	

Déclaration de Kiev	Suite à donner	Par qui?	Comment?	Fonds supplémentaires requis
70. Surveillance de la suite donnée à la Déclaration de Kiev	Prise en compte des engagements de cette Déclaration dans le programme de travail du Comité et évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements écologiques issus de la Déclaration de Johannesburg et du Plan d'application de Johannesburg ainsi que de la Réunion préparatoire régionale pour le Sommet mondial	Comité CEE des politiques de l'environnement en consultation avec les autres organes subsidiaires principaux et en coopération avec d'autres organisations participant au processus d'EpE	Bilan annuel de la mise en œuvre par le Comité	
71. Travaux de l'Équipe spéciale du PAE et du Comité de préparation des projets (CPP)	Poursuite des travaux communs	Équipe spéciale du PAE et CPP	Réunions annuelles conjointes et bureau commun	
74. Centres régionaux pour l'environnement opérant en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale	<ul style="list-style-type: none"> – Poursuite du soutien aux CRE – Mise en place d'un réseau de CRE 	CRE		
75. Sensibilisation au processus d'EpE	– Élaboration d'une stratégie de communication	Comité CEE des politiques de l'environnement en consultation avec d'autres organes subsidiaires principaux et en coopération avec l'Équipe spéciale du PAE et d'autres organisations intéressées	Groupe de référence constitué par le Comité	Financement des services d'un consultant
